

Jonction



Volume 3, n° 6
Juillet 2007

LA LETTRE MENSUELLE SUR LE
PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 30

Le processus PPP franchit une nouvelle étape

Le dossier d'affaires, l'appel de qualification, l'appel de propositions... Autant de nouveaux termes à assimiler pour la population québécoise et autant de processus à maîtriser pour le ministère des Transports du Québec (MTQ) et ses partenaires.

Ce qu'il faut retenir du lancement de l'appel de propositions, c'est que le gouvernement du Québec dispose maintenant de trois candidats potentiels. Ces derniers doivent présenter leur projet portant sur la réalisation de la partie Ouest de l'autoroute 30, tout en respectant les balises et les normes fixées par le MTQ.

Ce second projet routier en partenariat public-privé (PPP) vient donc de franchir une autre étape qui a exigé de tous les artisans du parachèvement des efforts considérables. Quoiqu'il reste d'autres étapes à franchir, ces efforts sont aujourd'hui récompensés par la satisfaction du devoir accompli.

Depuis 2003, le gouvernement a fait du parachèvement de l'autoroute 30 une priorité. Conséquemment, il a mis en œuvre tous les moyens pour y parvenir. L'étape de l'appel de propositions, franchie le 20 juin dernier, restera un symbole de cette volonté de faire avancer un projet complexe, aussi nécessaire qu'attendu.

Bonnes vacances à tous!

Julie Boulet

Ministre des Transports du Québec et ministre
responsable de la région de la Mauricie

L'appel de propositions lancé

Le 20 juin dernier, le gouvernement du Québec a procédé au lancement de l'appel de propositions pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation du parachèvement de l'autoroute 30 en partenariat public-privé.

L'appel de propositions représente la seconde étape du processus de sélection menant à la sélection d'un partenaire privé et à la conclusion d'une entente de partenariat.

Les trois candidats qualifiés et invités à poursuivre le processus étaient Infrac-Québec A-30, Nouvelle Autoroute 30 et SNC-Lavalin. Ces trois candidats sont maintenant invités à soumettre une proposition conforme aux exigences techniques et financières pour la réalisation de la partie Ouest de l'autoroute 30.

Les directives données aux candidats invités sont maintenant disponibles sur le site Internet www.autoroute30.qc.ca.

Les principaux faits saillants du projet d'entente de partenariat proposé sont les suivants :

- un projet d'entente de 35 ans comprenant la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation de l'infrastructure;
- un partage de risques et de responsabilités, notamment la prise en charge des risques de dépassement de coûts et d'échéancier par le partenaire privé;
- une rémunération pour le partenaire privé basée sur des paiements de construction, des paiements en capital, des paiements d'exploitation, d'entretien et de réhabilitation ainsi que des remises liées au péage;
- et des tronçons complémentaires susceptibles d'être financés, exploités, entretenus et réhabilités par le partenaire privé.

Dernièrement, le MTQ a remis aux candidats un document définissant ses exigences techniques et administratives, et ses critères de performance pour la réalisation et l'exploitation de l'infrastructure. De plus, le Ministère s'assurera que le partenaire privé respecte toutes ses obligations quant à la livraison du service tout au long de l'entente. En cas de manquement à ses obligations, les paiements en capital et les paiements d'exploitation, d'entretien et de réhabilitation au partenaire privé pourraient être réduits.

Mentionnons que le partenaire privé sera responsable de respecter les conditions environnementales des décrets autorisant la réalisation du parachèvement de l'autoroute 30 et de mettre en place les mesures d'atténuation et de compensation exigées par les décrets environnementaux et dans l'évaluation environnementale fédérale.

Les trois candidats invités auront jusqu'au 26 mars 2008 pour soumettre leur proposition technique détaillée et jusqu'au 7 mai 2008 pour leur proposition financière.



L'A-30 en PPP : des avantages certains pour l'État

Le MTQ collabore fréquemment avec le secteur privé. En effet, chaque année, la majorité des travaux effectués par le MTQ sont conçus et réalisés par des firmes privées. Par ailleurs, de nombreuses expériences positives menées tant au Canada qu'à l'étranger démontrent que le partenariat public-privé (PPP), fort différent des ententes conventionnelles avec le secteur privé, est également très prometteur dans le domaine des transports.



*Le pont de la Confédération, au Nouveau-Brunswick, a été construit en PPP.
Source : Transports Canada.*

Dans le cadre du parachèvement de l'autoroute 30, le dossier d'affaires a démontré qu'il est avantageux de recourir à une approche en PPP afin d'obtenir les meilleurs bénéfices économiques pour la population. Regrouper ces activités en un seul et même contrat permettra de développer une solution mieux intégrée qui favorisera l'innovation et les économies. En effet, les différents consortiums pourraient nous faire bénéficier de leur expertise grâce aux grands projets auxquels ils ont participé ailleurs dans le monde.

Les modalités contractuelles du PPP sont centrées sur les résultats à atteindre et favorisent donc une réalisation du projet selon les délais et

les coûts convenus. En cas de dépassement de coûts ou d'échéancier, la formule de partage de risques entre les parties fait en sorte que le partenaire privé assume la responsabilité.

Selon des études du ministère des Finances du Royaume-Uni, 88 % des projets en PPP de ce pays ont été réalisés conformément aux échéanciers fixés, alors que les projets en mode conventionnels n'y arrivent que dans 30 % des cas. De plus, l'économie moyenne avait été de 15 % pour les huit premières concessions routières et ces travaux étaient de qualité égale ou supérieure aux normes appliquées par le Royaume-Uni pour des projets réalisés en mode conventionnel.

Environnement : la flore sous la protection du MTQ

L'autoroute 30 sera construite en Montérégie, région reconnue pour abriter une grande quantité de plantes à statut particulier que le MTQ s'est engagé à protéger.



Fleurs d'aubépine. Source : MTQ.

Avant le début des travaux pour le parachèvement de l'autoroute 30, des inventaires ont eu lieu afin de répertorier les populations florales présentes sur le territoire acquis. Le Ministère a recensé plus d'une trentaine d'espèces présentes dans l'emprise acquise pour la réalisation de la partie Ouest de l'autoroute 30. Parmi ces espèces, on compte notamment « la sanguinaire du Canada » et plusieurs variétés d'aubépines.

Diverses solutions ont donc été mises en œuvre afin de conserver au maximum la biodiversité de la région. Puisque certains spécimens ne pourront être transplantés à cause de leurs grandes dimensions, de nouvelles plantations seront réalisées dans des habitats similaires. D'autres espèces, plus petites, pourront être relocalisées ailleurs.

Par la suite, un suivi sera réalisé afin de maximiser les chances de succès de l'opération. Puisque le déboisement a eu lieu avant les transplantations, des clôtures ont été installées autour des colonies afin de protéger les spécimens et l'habitat naturel qui les entourent.

Ainsi, les spécimens rares et diversifiés de la flore montérégienne pourront continuer de fasciner les amateurs et la population.

Pour nous joindre

Bureau de projet de l'autoroute 30
Bureau 13.10
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-0234
Télécopieur : 514 864-2155

Courriel :
Site Internet :

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1715-748X